

**EDITO** Par Francis Van de Woestyne

## *Vive la transparence!*

Le *Moniteur* vient de publier le cadastre des mandats et rémunérations des élus locaux wallons. Un document (de 1700 pages) utile, instructif, incomplet.

Utile. Le monde politique a toujours fait l'objet de critiques virulentes. Ces derniers temps, les griefs se sont faits plus durs en raison, notamment, des scandales mis au jour: logement social, Publifin, Samusocial, Finanpart. Le poujadisme ambiant pousse souvent à mettre dans le panier de crabes tous les hommes et toutes les femmes politiques alors que les malversations se limitent à quelques escrocs qui ont choisi de se servir plutôt que de servir. Les outils qui visent à accroître la transparence des rémunérations contribuent à réduire l'opacité du monde politique. Et donc la méfiance.

Instructif. La démarche actuelle concerne les élus wallons. La Wallonie est pionnière: les autres Régions qui exercent la tutelle sur les mandataires locaux ne disposent pas du même instrument. Certes, un cadastre "national" existe mais il est moins exigeant que celui-ci. Les mauvaises langues diront que la Wallonie en avait besoin bien parce qu'il y a plus de scandales qu'ailleurs: ce n'est pas ce que les chiffres démontrent. Qu'y apprend-on? Une foule de choses: par exemple que les présidents de la Sogepa, le fonds d'investissement de la Région wallonne et de la Société régionale d'investissement sont mieux payés que le Premier ministre fédéral...

Incomplet. L'outil n'est pas assez contraignant. Quatre cents mandataires ont "oublié" de répondre aux demandes d'information. Ils recevront un rappel. En cas de non-respect, ils pourraient perdre leur mandat. Autre souci: il n'y a pas d'harmonisation administrative. Les élus révèlent la liste de leurs mandats comme bon leur semble; certains livrent des montants, d'autres non. Certains évoquent l'existence de mandats privés, d'autres non. Ce cadastre laisse aussi des échappatoires: les élus ne doivent pas préciser les dates de début ou de fin de mandat et peuvent donc laisser tomber une fonction exercée pendant une partie de l'année.

Au final, un outil démocratique intéressant mais insuffisant, à peaufiner.